

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
sionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 7. fr.	40,000 "	12,500 "
Art. 65. Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions . . .	2,500 "	
Total. . fr.		12,535,861 25
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.		
CHAPITRE XI. — SERVICES DIVERS.		
<i>Agriculture.</i>		
Art. 66. Institut agricole de l'Etat. Aménagement d'un laboratoire de chimie. fr.	5,000 "	197,563 "
Art. 67. Institut agricole de l'Etat. Station laitière	8,700 "	
Art. 68. Exposition quinquennale d'horticulture de Gand	30,000 "	
Art. 69. Jardin botanique de l'Etat. Installation des collections botaniques.	8,600 "	
Art. 70. Jardin botanique de l'Etat. Transformation des écoles de botanique	5,400 "	
<i>Eaux et forêts.</i>		
Art. 71. Erection d'un pavillon forestier sur les terrains de l'ancienne citadelle de Namur	25,000 "	197,563 "
<i>Laboratoires d'analyses.</i>		
Art. 72. Laboratoire de l'Etat à Anvers.	2,500 "	
<i>Beaux-arts.</i>		
Art. 73. Ruines de l'abbaye de Villers	30,000 "	12,733,424 25
Art. 74. Ruines de l'abbaye d'Aulne.	34,863 "	
Art. 75. Exposition triennale des beaux-arts en 1903	40,000 "	
Art. 76. Tour de Henri VIII, à Tournai.	7,500 "	
Total du budget du ministère de l'agriculture. . fr.		12,733,424 25

208. — 12 août 1903. — Loi contenant le budget du ministère des finances et des travaux publics pour l'exercice 1903 (1).
(Monit. du 19 août 1903.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

(1) Session de 1902-1903.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi, n° 4, XII, p. 75 à 77. — Rapport, n° 52. Séance du 20 décembre 1902, p. 140 à 144. — Amendements du gouvernement, n° 208. Séance du 15 juillet 1903.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances des 15 et 16 juillet 1903, p. 1956 à 1961 et 1983 à 2000. — Adoption. Séance de l'après-midi du 16 juillet 1903, p. 2006.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n° 61. — Rapport, n° 65. Séance du 22 juillet 1903.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séances des 4 et 5 août 1903, p. 374 à 388 et 389 à 393.

Article unique. Le budget du ministère des finances et des travaux publics pour l'exercice 1903 est fixé :

1^o Pour les dépenses ordinaires, à la somme de trente-deux millions huit cent trente-neuf mille huit cent trente-deux francs fr. 32,839,832 »
2^o Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de deux millions cinq cent quatre-vingt mille francs 2,580,000 »
Soit ensemble à la somme de trente-cinq millions quatre cent dix-neuf mille huit cent trente-deux francs 35,419,832 »
conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances et des travaux publics, M. P. DE SMET DE NAEYER.)

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre
<i>Routes et bâtiments civils.</i>		
Art. 33. Routes : entretien, amélioration, redressement, plantations. Parcs publics, squares et voies cyclables : établissement et entretien. Frais d'expertise. Subsidés	5,300,000 »	
Art. 34. Plantations nouvelles; frais d'expertise.	85,000 »	
Art. 35. Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat : entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. Acquisition d'immeubles. Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. Loyers (y compris celui de la maison occupée à Bruxelles par la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail.) Impositions. Divers. (Y compris 200,000 francs en charge temporaire.)	1,250,000 »	
Art. 36. Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : études de projets, levés de plans, adjudications, impressions; chauffage et éclairage. Achats et réparations de meubles. Fournitures de bureau et divers : matériel, instruments, livres, etc.	70,000 »	
<i>Travaux hydrauliques.</i>		
Art. 37. Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques; entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration	2,401,400 »	12,997,652 .
Art. 38. Bacs et passages d'eau et dépendances : entretien, amélioration, établissement	40,000 »	
Art. 39. Ports, côtes, phares, bouaux : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration. Boisement des dunes domaniales	900,000 »	
<i>Personnel des ponts et chaussées.</i>		
Art. 40. Ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées : traitements, frais de bureau et de déplacements. Jurys d'examen : frais divers	1,262,525 »	
Art. 41. Chefs de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indemnités, frais de déplacements. Jurys d'examen : frais divers	1,388,555 »	
Art. 42. Architectes et autres fonctionnaires et agents du service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : traitements, indemnités, frais de déplacements. Jurys d'examen : frais divers. Gardiens de monuments : frais d'habillement	225,172 »	
<i>Annales des travaux publics.</i>		
Art. 43. Publication du <i>Recueil</i> ; rémunération d'auteurs; frais de bureau, matériel, clichés, divers	14,000 .	
<i>Traitements de disponibilité.</i>		
Art. 44. Traitements temporaires de disponibilité	15,000 »	
CHAPITRE VI. — PENSIONS ET SECOURS.		
Art. 45. Premier terme des pensions à accorder éventuellement (<i>crédit non limitatif</i>)	35,550 »	
Art. 46. Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés, ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions. — Rentes annuelles et pensions accordées en vertu de décisions judiciaires à d'anciens agents ou à des veuves et orphelins d'anciens agents	41,500 »	77,050 »
CHAPITRE VII. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
Art. 47. Dépenses imprévues non libellées au budget. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 46.	7,000 »	7,000 »
Total. fr.		32,839,832 »

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.		
CHAPITRE VIII. — SERVICES DIVERS.		
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>		
Art. 48. Revision des évaluations cadastrales en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier fr.	300,000 »	
<i>Administration des ponts et chaussées.</i>		
Art. 49. Solde du subsidé alloué à la Société anonyme du quartier Léopold II	25,000 »	
Art. 50. Dépôt des archives de l'Etat, à Gand ; construction et appropriations	100,000 »	
Art. 51. Palais de justice de Gand. Appropriation et transformation	100,000 »	
Art. 52. Académie royale flamande, à Gand. Décoration	10,000 »	
Art. 53. Observatoire royal, à Uccle. Travaux d'amélioration	200,000 »	
Art. 54. Palais de justice de Bruxelles. Aménagement des abords du palais et de la place Poelaert	200,000 »	2,580,000 »
Art. 55. Office des brevets (hôtel de la rue de la Loi, n° 19). Agrandissement et amélioration des locaux	40,000 »	
Art. 56. Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Hasselt. Travaux de parachèvement	250,000 »	
Art. 57. Escaut. Construction de portes d'écluses	330,000 »	
Art. 58. Sambre canalisée. Amélioration, expropriations et travaux	400,000 »	
Art. 59. Meuse. Construction et reconstruction d'estacades	65,000 »	
Art. 60. Maisons d'habitation pour les agents des voies navigables. Construction, reconstruction et amélioration de maisons	60,000 »	
Art. 61. Ports et côtes. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration. Subsidés	500,000 »	
Total du budget du ministère des finances et des travaux publics . . fr.		35,419,832 »

209. — 12 août 1903. — Loi contenant le règlement définitif du budget de l'exercice 1898 (1). (Monit. du 10 août 1903.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1901-1902.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 10 décembre 1901, p. 329-332.

Session de 1902-1903.

Annales parlementaires. — Dépôt du rapport. Séance du 18 juin 1903, p. 1483. — Discussion et adoption. Séance du 8 juillet 1903, p. 1881-1884.

SÉNAT.

Session de 1902-1903.

Documents parlementaires. — Dépôt du rapport. Séance du 22 juillet 1903.

Annales parlementaires. — Discussion. Séance du 30 juillet 1903, p. 366-369. — Adoption. Séance du 5 août 1903, p. 398.

§ 1^{er}. — *Fixation des dépenses.*

Art. 1^{er}. — A. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat. — Les dépenses de l'exercice 1898, constatées dans le compte général rendu par le ministre des finances et des travaux publics, sont arrêtées, conformément au tableau A ci-annexé, pour les services ordinaires, à la somme de quatre cent vingt-sept millions cent quatre-vingt mille neuf cent cinquante-six francs treize centimes fr. 427,180,956 13

et, pour les services extraordinaires, à celle de deux cent soixante-six millions quatre cent quarante-quatre mille deux cent trente et un francs nonante-deux centimes 266,444,231 92

Fr. 693,625,188 05

B. — Payements effectués et justifiés. — Les payements effectués et justifiés sur le même exercice